

		TOUTE L'ANNÉE	VACANCES SCOLAIRES	PÉRIODE SCOLAIRE	
		Mercredi ①	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi ①	Mercredi	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
BOURG-EN-BRESSE	Carré Amiot Quai E	-	12:01	12:01	17:01
BOURG-EN-BRESSE	Alfred de Vigny	-	-	12:10	17:10
	Collège T. Riboud	-	-	12:15	17:15
CERTINES	Donguy	-	-	12:27	17:25
	Les Rippes - Voie ferrée	-	12:14	12:29	17:27
	Les Jallatières	-	12:15	12:30	17:28
	Village	-	12:19	12:32	17:32
TOSSIAT	Village	-	12:26	12:40	17:40
JOURNANS	Place de la Mairie	-	12:29	12:43	17:43
ST-MARTIN-DU-MONT	Salles - La Croix	-	12:35	12:49	17:49
	Salles	-	12:40	12:55	17:54
	Le Farget	-	12:44	12:58	17:58
DRUILLAT	Turgon - Mas Pommier	-	12:49	13:03	18:03
PONT-D'AIN	Pharmacie	-	12:52	13:07	18:07
VARAMBON	Abribus	-	12:55	13:11	18:11
PRIAY	Les Carronnières	-	12:58	13:14	18:14
	Bellegarde	-	13:00	13:17	18:17
	Place	08:30	13:03	13:20	18:20
VILLETTE-SUR-AIN	Lavoir	08:34	13:07	13:24	18:24
CHÂTILLON-LA-PALUD	Bublanne - Église	08:36	13:09	13:26	18:26
	Gévrioux - Superette	08:38	13:11	13:28	18:28
	École	08:39	13:12	13:29	18:29
	Pont de Gévrioux	08:40	13:13	13:30	18:30
ST-MAURICE-DE-REMENS	Village - Monument aux morts	08:42	13:15	13:32	18:32
CHÂTEAU-GAILLARD	Cormoz	08:45	13:18	13:36	18:35
	École	08:47	13:20	13:37	18:37
AMBÉRIEU-EN-BUGEY	Gare SNCF	09:00	13:30	13:47	18:47

TarifificationTicket / **2€**Carnet 10 tickets / **15€**Abonnement mensuel tout public / **40€**
prise en charge de 50% de l'abonnement par l'employeurAbonnement annuel moins de 26 ans / **300€**Abonnement annuel / **400€**

Gratuité / enfants de moins de 4 ans et accompagnateurs de personnes non-voyantes

Conditions d'utilisation

- Les tickets à l'unité ou extraits de carnets sont valables pour un voyage.
- Les allers-retours sont interdits avec un même titre de transport.
- Les correspondances sont permises, dans la limite de 2 heures.
- Les abonnements mensuels sont valables du 1^{er} au 31 du mois, quelle que soit leur date d'acquisition.
- Les abonnements annuels sont valables 12 mois.
- Les titres vendus par un transporteur sont valables uniquement sur les lignes qu'il exploite, à l'exception des trajets effectués en correspondance.

La Région
vous transporteÀ partir
du 24 août 2020

① TAD : Service de Transport à la Demande réalisé sur réservation préalable la veille avant 12h auprès du transporteur au 04 74 46 19 19 - Tarification Rubis Bourg-en-Bresse et Druillat

Les arrêts La Vavrette, En Bériat, Mas Ballet, Croix Mulaty (Tossiat), entrée village (Journans), Croix Pommier, Pied de la Côte, La Chapelle de l'Orme, La Chapelle (Saint-Martin-du-Mont), Le Biez (Priay) sont également desservis. L'arrêt Saint-Martin-du-Mont La Croix Village est desservi en transport à la demande. Réservation non permise de Bourg-en-Bresse à Druillat, seule la montée est autorisée.



CARS ÉQUIPÉS DE PLATEFORME D'ACCÈS POUR FAUTEUILS ROULANTS.
PRENDRE CONTACT AVEC LE TRANSPORTEUR.

CETTE LIGNE NE CIRCULE PAS LES JOURS FÉRIÉS. LES HORAIRES SONT DONNÉS À TITRE INDICATIF. TOUS LES ARRÊTS SONT SIGNALÉS PAR UN PANNEAU INDICATIF. AUCUN AUTRE ARRÊT QUE CEUX MENTIONNÉS SUR LA FICHE HORAIRE NE PEUT ÊTRE RÉALISÉ.

		PÉRIODE SCOLAIRE	TOUTE L'ANNÉE	
		Lundi à vendredi	Lundi à vendredi †	Mercredi †
AMBÉRIEU EN BUGEY	Gare SNCF	06:10	08:15	11:00
CHÂTEAU-GAILLARD	École	06:19	08:25	11:10
	Cormoz	06:21	08:27	11:12
ST-MAURICE-DE-REMENS	Village - Monument aux morts	06:24	08:30	11:15
CHÂTILLON-LA-PALUD	Pont de Gévrieux	06:25	08:32	11:17
	Gévrieux - Superette	06:27	08:34	11:19
	École	06:28	08:35	11:20
	Bublanne - Église	06:29	08:36	11:21
VILLETTE-SUR-AIN	Lavoir	06:31	08:38	11:23
PRIAY	Place	06:35	08:42	11:27
	Bellegarde	06:39	08:45	-
	Les Carronières	06:42	08:47	-
VARAMBON	Abribus	06:45	08:50	-
PONT-D'AIN	Pharmacie	06:48	08:53	-
DRUILLAT	Turgon - Mas Pommier	06:59	08:57	-
ST-MARTIN-DU-MONT	Le Farget	07:04	09:01	-
	Salles	07:07	09:05	-
	Salles - La Croix	07:09	09:09	-
JOURNANS	Place de la Mairie	07:15	09:15	-
TOSSIAT	Village	07:18	09:17	-
	Village	07:20	09:24	-
	Les Jallatières	-	09:26	-
	Les Rippes - Voie ferrée	07:22	09:27	-
CERTINES	Donguy	07:24	09:29	-
	Collège T. Riboud	07:33	09:36	-
BOURG-EN-BRESSE	Alfred de Vigny	07:38	09:40	-
	Carré Amiot Quai E	07:50	09:45	-

TarifificationTicket / **2€**Carnet 10 tickets / **15€**Abonnement mensuel tout public / **40€**
prise en charge de 50% de l'abonnement par l'employeurAbonnement annuel moins de 26 ans / **300€**Abonnement annuel / **400€**

Gratuité / enfants de moins de 4 ans et accompagnateurs de personnes non-voyanes

Conditions d'utilisation

- Les tickets à l'unité ou extraits de carnets sont valables pour un voyage.
- Les allers-retours sont interdits avec un même titre de transport.
- Les correspondances sont permises, dans la limite de 2 heures.
- Les abonnements mensuels sont valables du 1^{er} au 31 du mois, quelle que soit leur date d'acquisition.
- Les abonnements annuels sont valables 12 mois.
- Les titres vendus par un transporteur sont valables uniquement sur les lignes qu'il exploite, à l'exception des trajets effectués en correspondance.

AMBÉRIEU EN BUGEY**CHÂTEAU-GAILLARD****ST-MAURICE-DE-REMENS****CHÂTILLON-LA-PALUD****VILLETTE-SUR-AIN****PRIAY****VARAMBON****PONT-D'AIN****DRUILLAT****ST-MARTIN-DU-MONT****JOURNANS****TOSSIAT****CERTINES****BOURG-EN-BRESSE****Renseignements horaires**www.auvergnerhonealpes.fr/interurbain**Antenne régionale de l'Ain****04 26 73 33 50****Transporteur**Philibert Transport : **0810 744 744**www.philibert-transport.frCO₂ = env. 42 g / passager / km

† TAD : Service de Transport à la Demande réalisé sur réservation préalable la veille avant 12h auprès du transporteur au 04 74 46 19 19 - Tarification Rubis entre Drullat et Bourg-en-Bresse

Les arrêts La Vavrette, En Bériat, Mas Ballet, Croix Mulaty (Tossiat), entrée village (Journans), Croix Pommier, Pied de la Côte, La Chapelle de l'Orme, La Chapelle (Saint-Martin-du-Mont), Le Biez (Priay) sont également desservis. L'arrêt Saint-Martin-du-Mont La Croix Village est desservi en transport à la demande. Réservation non permise de Drullat à Bourg-en-Bresse, seule la descente est autorisée.



CARS ÉQUIPÉS DE PLATEFORME D'ACCÈS POUR FAUTEUILS ROULANTS.
PRENDRE CONTACT AVEC LE TRANSPORTEUR.

CETTE LIGNE NE CIRCULE PAS LES JOURS FÉRIÉS. LES HORAIRES SONT DONNÉS À TITRE INDICATIF. TOUS LES ARRÊTS SONT SIGNALÉS PAR UN PANNEAU INDICATIF. AUCUN AUTRE ARRÊT QUE CEUX MENTIONNÉS SUR LA FICHE HORAIRE NE PEUT ÊTRE RÉALISÉ.

auvergnerhonealpes.fr/interurbain